

BIBLIOTHÈQUE Niveau 2 2023/2024

Règlement - Bibliothèque niveau 2



Jour de bibliothèque : **MARDI** – séance de 20 minutes

GRUPE A	GRUPE B
mardi 19 septembre 2023	mardi 26 septembre 2023
mardi 3 octobre 2023	mardi 10 octobre 2023
mardi 17 octobre 2023	mardi 24 octobre 2023 - Toussaint
mardi 31 octobre 2023 - Toussaint	mardi 7 novembre 2023
mardi 14 novembre 2023	mardi 21 novembre 2023
mardi 28 novembre 2023	mardi 5 décembre 2023
mardi 12 décembre 2023	mardi 19 décembre 2023
mardi 26 décembre 2023 - Vacances de Noël	mardi 02 janvier 2024 - Vacances de Noël
mardi 9 janvier 2024	mardi 16 janvier 2024
mardi 23 janvier 2024	mardi 30 janvier 2024
mardi 6 février 2024	mardi 13 février 2024
mardi 20 février 2024	mardi 27 février 2024 - Vacances d'hiver
mardi 05 mars 2024 - Vacances d'hiver	mardi 12 mars 2024
mardi 19 mars 2024	mardi 26 mars 2024
mardi 2 avril 2024	mardi 9 avril 2024
mardi 16 avril 2024	mardi 23 avril 2024 - Vacances de printemps
mardi 30 avril 2024 - Vacances de printemps	mardi 7 mai 2024
mardi 14 mai 2024	mardi 21 mai 2024
mardi 28 mai 2024	mardi 4 juin 2024
lundi 10 juin 2024 Retour des livres	mardi 11 juin 2024 Retour des livres

Horaires	Votre enfant va fréquenter, avec sa classe et son enseignant, la bibliothèque UN MARDI SUR 2 (cf. planning ci-contre) entre 13h45 et 16h30.
Contenu de la bibliothèque	Romans (policiers, aventures, contes, classiques, humour, etc.) pour différents niveaux de lecture. Livres documentaires (Histoire, géographie, arts, religion, animaux, écologie, langues, etc.) Albums, bandes dessinées et mangas
Mode de choix	L'enfant va librement choisir ses livres en bibliothèque. Il doit emprunter au moins un livre de type « Roman ». Une équipe de parents est présente pour guider les enfants dans leur choix.
Emprunt	Votre enfant aura la possibilité d'emprunter par séance En CE1 ou CE2 : 2 livres – en CM1 : 3 livres – en CM2 : 4 livres
Durée de l'emprunt	<u>2 semaines</u> Les livres doivent être rendus le mardi, le jour de l'emprunt
En cas d'oubli	L'enfant pourra seulement consulter les livres sans en emprunter de nouveaux
En cas de perte ou de dégradation	L'enfant doit rapporter un livre de sa propre bibliothèque de <u>valeur équivalente et en bon état</u> . Les livres neufs doivent être rachetés à l'identique.

Si vous souhaitez aider, rendez-vous sur la page bibliothèque du site de l'APEL
<https://apel-ecole-sainte-odile.fr/bibliotheque-2/>

Aurélien LENGART, responsable bibliothèque niveau 2
Bruno DILLIES, chef d'établissement

La bibliothèque est entièrement gratuite et gérée par des parents bénévoles.

*Pour tout renseignement, vous pouvez nous contacter par mail :
appel.ecole.sainte-odile.59@gmail.com*